



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle
d'évaluation des programmes**

du Collège Herzing

Mai 2020

Québec, le 11 juin 2020

Monsieur Michael McAllister
Directeur général
Collège Herzing
1616, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 1P8

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 20 mai 2020, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège Herzing adoptée par son conseil d'administration le 24 mars 2020. Cet examen, réalisé conformément au *Cadre de référence* (mars 2011) de l'évaluation des PIEP, a porté sur l'ensemble de la politique, avec une attention particulière aux passages révisés.

Lors de sa réunion du 25 septembre 2019, la Commission avait jugé la version précédente de la PIEP partiellement satisfaisante. Elle avait recommandé au Collège de prévoir, dans sa politique, la consultation systématique des diplômés et la participation des professeurs au processus d'évaluation de programme. De plus, la Commission suggérait au Collège de désigner, dans sa PIEP, l'instance ou la personne responsable de la mise en place du système d'information. Elle suggérait également de compléter ses mécanismes de révision de la PIEP et d'autoévaluation de l'application de la PIEP.

La PIEP du Collège Herzing mentionne désormais que les diplômés seront systématiquement consultés lors des évaluations de programme par la Direction du service de développement de carrière. Le Collège a également ajouté, dans sa politique, les responsabilités des professeurs sélectionnés par la Direction des études dans le cadre des évaluations de programme. Bien qu'une participation des professeurs est maintenant prévue, la Commission note que la politique manque de précision sur la consultation de ces derniers sur le plan d'action qui découle du rapport d'évaluation. De ce fait, elle **invite** le Collège à prévoir la participation des professeurs à l'élaboration de ce plan d'action.

Par ailleurs, le Collège a précisé, dans sa PIEP, que la Direction générale est responsable de la mise en place du système d'information sur les programmes. De plus, il a complété la description de ses mécanismes de révision de la politique et d'autoévaluation de l'application de la PIEP. La Commission note que le Collège a profité de sa révision pour tenir compte des invitations qu'elle avait formulées.

Au terme de son évaluation, la Commission juge que la PIEP du Collège Herzing est maintenant **entièrement satisfaisante**. Elle comprend les composantes et les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Elle répond aux deux critères (exhaustivité et efficacité potentielle) et la Commission estime que la description des composantes et des éléments contenus dans la politique devrait contribuer à garantir la qualité des évaluations de programmes et la prise en compte des résultats de ces évaluations dans la gestion des programmes.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

p. j. (1)

c. c. M. Christian Pagé, directeur des études